



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 octobre 2001
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4400e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 30 octobre 2001, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général au lieu d'un procès-verbal :

« À sa 4400e séance, tenue à huis clos le 30 octobre 2001, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « La situation en Géorgie ».

Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a adressé une invitation au Ministre des affaires spéciales de Géorgie et au représentant de la Belgique.

Comme le Conseil en était convenu lors de consultations préalables, le Président, avec l'assentiment du Conseil et en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a adressé une invitation à M. Dieter Boden, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie a fait un exposé au Conseil.

Les membres du Conseil, le Ministre des affaires spéciales de Géorgie, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et le représentant de la Belgique ont eu une discussion constructive. »

